

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
COMMUNE DE BORNE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Borne le 26 mars 2022

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal de Borne qui aura lieu à la salle de mairie le **dimanche 3 avril 2022 à 10h**.

Compte tenu de la dimension de la salle et de la situation sanitaire, cette réunion ne sera **pas ouverte au public**. Chaque conseiller est prié de venir avec un masque et un stylo.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte administratif budget général et du compte de gestion 2021.**
- **Approbation du compte administratif budget de l'eau et du compte de gestion 2021.**
- **Vote du budget général 2022.**
- **Vote du budget de l'eau 2022.**
- **Vote des taux d'imposition 2022.**
- **Travaux sur le bâtiment de la mairie.**
- **Délibération sur le dispositif décaloc.**
- **Questions diverses.**

Souhaitant pouvoir compter sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations

Le Maire, Thierry CHAMPEL,

Annexe 8 : Modèle de délibération du conseil municipal instituant la procédure d'enregistrement

Délibération du conseil municipal

OBJET : Location d'un meublé de tourisme - Institution de la procédure d'enregistrement

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 631-7 à L. 631-10,

VU le code du tourisme, et notamment ses articles L. 324-1 à L. 324-2-1 et D. 324-1 à D. 324-1-2,

VU l'arrêté préfectoral en date du [●], subordonnant le changement d'usage de locaux destinés à l'habitation à une autorisation administrative préalable,

CONSIDERANT la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile,

CONSIDERANT la multiplication des locations saisonnières de logements - y compris de résidences principales - pour des séjours de courte durée à des personnes qui n'y élisent pas leur domicile,

CONSIDERANT l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle dans la commune,

CONSIDERANT qu'au regard de la nécessité de ne pas aggraver la pénurie de logements, la commune se doit de mieux réguler l'activité de location de meublés de tourisme,

Après avis de la commission [●]

Ayant entendu son rapporteur [●]

Après en avoir délibéré,

Par [●] voix pour, [●] voix contre, [●] abstentions,

DECIDE

Article 1^{er} : La location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

Article 2 : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.

Article 3 : Un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

Article 4 : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à [●], le [●]

Le maire

Tampon et signature manuscrite

Prénom NOM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2022

Le Conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 3 avril 2022 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Jeannine GLEYZE, Yves MICHEL, Jean-Michel PERRIN, Thierry TAILLAND. Absente excusée : Josette LABORDE. Secrétaire de séance : Jeannine GLEYZE.

Objet : approbation du budget de l'eau pour 2022.

Le Maire présente au conseil le projet de budget de l'eau de la commune de Borne qu'il a bâti. Ce projet a été envoyé à tous les conseillers en amont de la réunion afin qu'ils aient tout le temps nécessaire pour en prendre connaissance.

Après en avoir détaillé tous les articles et avoir donné les explications utiles, il demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Après que le Maire ait répondu aux questions et remarques, il engage les membres du Conseil à passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil présents, à l'unanimité de membres présents, ont approuvé le budget de l'eau pour 2022 présenté par le Maire, lequel se décompose ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 357 170.94

Recettes de fonctionnement : 357 170.94

Dépenses d'investissement : 301 185.92

Recettes d'investissement : 301 185.92

Ainsi fait et délibéré à Borne les jour, mois et an que susdits.

Pour expédition conforme, le Maire, Thierry CHAMPEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2022

Le Conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 3 avril 2022 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Jeannine GLEYZE, Yves MICHEL, Jean-Michel PERRIN, Thierry TAILLAND. Absente excusée : Josette LABORDE. Secrétaire de séance : Jeannine GLEYZE.

Objet : approbation du budget général de la commune pour 2022 .

Le Maire présente au conseil le projet de budget général de la commune de Borne qu'il a bâti. Ce projet a été envoyé à tous les conseillers en amont de la réunion afin qu'ils aient tout le temps nécessaire pour en prendre connaissance.

Après en avoir détaillé tous les articles et avoir donné les explications utiles, il demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Après que le Maire ait répondu aux questions et remarques, il engage les membres du Conseil à passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil présents, à l'unanimité de membres présents, ont approuvé le budget général de la commune pour 2022 présenté par le Maire, lequel se décompose ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 771 923.69

Recettes de fonctionnement : 771 923.69

Dépenses d'investissement : 408 661.07

Recettes d'investissement : 408 661.07

Ainsi fait et délibéré à Borne les jour, mois et an que susdits.

Pour expédition conforme, le Maire, Thierry CHAMPEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2022

Le Conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 3 avril 2022 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Jeannine GLEYZE, Yves MICHEL, Jean-Michel PERRIN, Thierry TAILLAND. Absente excusée : Josette LABORDE. Secrétaire de séance : Jeannine GLEYZE.

Objet : approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation des résultats du budget de l'eau 2021.

Le Maire présente au conseil le compte administratif 2021 du budget de l'eau. Après en avoir détaillé tous les articles et avoir donné les explications utiles, il laisse la présidence à Monsieur Yves MICHEL, premier adjoint et quitte la salle pendant le vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil présents, à l'unanimité, à l'exception du Maire qui n'a pas pris part au vote et qui a quitté la salle, ont approuvé, **concernant le budget de l'eau**, le compte administratif 2021, le compte de gestion 2021 et l'affectation des résultats soit 23914.98€ au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et 148 870.94€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Ainsi fait et délibéré à Borne les jour, mois et an que susdits.

Pour expédition conforme, le Maire, Thierry CHAMPEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2022

Le Conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 3 avril 2022 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Jeannine GLEYZE, Yves MICHEL, Jean-Michel PERRIN, Thierry TAILLAND. Absente excusée : Josette LABORDE. Secrétaire de séance : Jeannine GLEYZE.

Objet : approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation des résultats du budget général de la commune 2021.

Le Maire présente au conseil le compte administratif 2021 du budget général de la commune de Borne. Après en avoir détaillé tous les articles et avoir donné les explications utiles, il laisse la présidence à Monsieur Yves MICHEL, premier adjoint et quitte la salle pendant le vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil présents, à l'unanimité, à l'exception du Maire qui n'a pas pris part au vote et qui a quitté la salle, ont approuvé le compte administratif 2021, le compte de gestion 2021 et l'affectation des résultats soit 675 246.69 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du **budget général** de la commune de Borne.

Ainsi fait et délibéré à Borne les jour, mois et an que susdits.

Pour expédition conforme, le Maire, Thierry CHAMPEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2022

Le Conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 3 avril 2022 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, André GLEYZE, Jeannine GLEYZE, Yves MICHEL, Jean-Michel PERRIN, Thierry TAILLAND. Absente excusée : Josette LABORDE. Secrétaire de séance : Jeannine GLEYZE.

Objet : Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre pour la suite des travaux de requalification du bâtiment de la mairie de Borne.

Afin de pouvoir poursuivre les travaux que le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 16 avril 2021, il convient de préciser les modalités d'intervention du cabinet d'architecture Tam-Tam sis à St Privat 07200.

Un nouveau contrat qui porte sur la suite des travaux nous est proposé par ledit cabinet détaille les différentes prestations qui s'élèvent au total à 12% du montant des travaux pour un coût prévisible de 18621.60€.

Considérant que le cabinet Tam-Tam a déjà effectué une partie des prestations liées au projet dont il est question,

Vu les capacités professionnelles de ce cabinet,

Vu que le cabinet a produit le justificatif de son assurance professionnelle,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide :**

- **De confier au cabinet d'architecture Tam-Tam la maîtrise d'œuvre de la suite du projet de requalification du bâtiment de la mairie de Borne telle que définie dans le contrat d'architecte, marché public, annexé à la présente délibération.**
- **Charge le maire de signer au nom de la commune tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision**

Ainsi fait et délibéré à Borne les jour, mois et an que susdits.

Pour expédition conforme, le Maire, Thierry CHAMPEL

Chers amis,

Quelques infos depuis la dernière réunion.

Vendredi nous avons eu la visite de notre député. Etaient présents :

Nous lui avons soumis plusieurs sujets notamment le dossier de financement des travaux sur le bâtiment de la mairie, une aide financière pour l'achat des défibrillateurs, une question sur l'évolution des dotations aux communes, une autre sur la redevance aux agences de l'eau et le financement des travaux de renouvellement des réseaux, le vote des personnes avec un handicap mental, les dossiers éolien et photovoltaïques, encore et toujours l'entretien des lignes téléphoniques, l'aide aux petites entreprises hôtelières pour la transition énergétique dans un contexte de flambée des prix du gaz et du fioul, question du prix du GNR pour les agriculteurs, crise en Ukraine et retentissement sur l'économie nationale ...

J'ai enfin réussi à parler au secrétaire général de la sous-préfecture à propos du financement des travaux sur la mairie : il m'a assuré que nous aurions une rallonge. C'est une bonne nouvelle qui va nous conforter dans notre décision de poursuivre les travaux.

J'ai écrit à plusieurs organismes pour leur demander une aide pour l'achat des défibrillateurs : Fondation EDF, Crédit Agricole, Groupama, Département, Région. A ce jour, je n'ai aucune réponse positive.

Jeudi j'étais à une réunion de la com com concernant les ordures ménagères. Dans un premier temps on s'oriente vers un nouveau regroupement des containers faisant suite à un relevé des cubages d'OM dans chaque point de collecte. Dans toutes les communes de la montagne, des regroupements de points de collecte sont prévus. Pour Borne, ils prévoient un regroupement de Riouclar, les Chambons, Les Plaines au pont de Brunel. Par la suite, il y aura une réunion avec les conseils municipaux pour commencer à évoquer les modalités du nouveau mode de collecte et où on pourrait positionner les Points d'Apport Volontaires. Pour notre commune, il y en aurait 2 de prévus (dont un à la Croix de Bauzon). A suivre.

Mercredi 5 avril budget PNR

Le 6 avril, nouvelle séance de drone pour valider un nouveau site pour l'antenne 4G....

Jeudi 7 budget communauté de communes

Vendredi 8 à 10h30 RDV avec RTE pour les travaux de changement de pylônes de la ligne THT ; à priori toujours le même nombre de pylônes, c'est une bonne chose (18 000€)

Vendredi 8 14h30 : budget SIVOM

L'abbaye de Nôtre Dame des Neiges va être reprise par les moniales de l'Abbaye de Boulaur dans le Gers. C'est une très bonne nouvelle car l'activité d'accueil et l'activité économique et agricole serait maintenue. Dans un premier temps une dizaine de moniales viendraient s'installer à N. D. des Neiges.

J'ai commandé un autre lave-linge pour les Chambons. Il nous faudra refaire le point par rapport aux différentes préconisations d'achat de matériel et de travaux à prévoir dans les gîtes, autant aux Chambons qu'à Borne. De même il faut que l'on se donne rendez-vous pour commencer la procédure de reprise de tombes au cimetière.

Le muret de la placette est en cours de réfection, il sera terminé pour la belle saison.

Mon frère a été fatigué, il a eu un problème cardiaque, mais il se rétablit petit à petit.

Nous parlerons plus tard de l'aide aux réfugiés de cette sale guerre que mène la Russie en Ukraine mais par respect pour la résistance héroïque du peuple ukrainien et pour tous les morts de cette crise, je vous propose, avant de commencer l'ordre du jour, de faire une minute de silence.

Merci, maintenant passons à l'ordre du jour.

CI-DESSOUS EXTRAIT DU MESSAGE DE Mme DAVEZIES, Ingénieure de l'O.N.F.

Bonjour,

Les coupes des parcelles 20 et 21 vous ont rapporté 2725,53€. Il s'agissait de Pin laricio de Corse.

Pour 2022 :

- Revenu des coupes, sous réserve de vente
 - Les parcelles 2 et 3 (déjà désignées) seront reproposées à la vente de septembre avec les parcelles 5 et 6 (à désigner prochainement). Nous n'avons pas encore le volume définitif mais notre estimation monte à 500 m³ de Sapin pour ces 4 parcelles. On peut en espérer 10 000 €.
 - La parcelle 17, sera proposée à la vente de septembre également. Elle n'est pas encore désignée mais on peut espérer 200m³ de taillis de hêtre pour 3000 €.
- Frais de gardiennage :
 - 2€/ha soit 205 x 2 = 410 €
 - 10% des recettes : 13 000 x 10% = 1300€
- Travaux : Pas de travaux identifiés pour cette année. Si de votre côté des interventions vous semblent nécessaires, je vous remercie de me le faire savoir.

Je vous prie de bien garder à l'esprit que les revenus des coupes ne sont que des estimations à prendre avec prudence. On peut avoir des bonnes comme des mauvaises surprises.

J'en profite pour vous indiquer que le poste de technicien de votre secteur va enfin être mis en appel de candidature dans le courant du mois d'Avril. J'espère donc que vous aurez un nouvel interlocuteur de qualité dès cet été. Pour ma part je ne m'occuperai donc plus de la gestion de votre forêt que j'assurais par interim. D'autant plus que je change de poste ce printemps et bien que je reste à l'ONF je ne serais plus en première ligne de la gestion forestière. Je pense être remplacée au 1^{er} septembre au plus tard.

Bien cordialement,